

Direction générale des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie  
A l'attention de Madame Millena FROUINT  
47, rue Le Peletier  
75009 PARIS

Neuilly-sur-Seine, le 19 décembre 2022

L RAR 2C 167 096 5673 8

**CANNES-ECLUSE (77)**  
**Chemin des graviers**

Vos Réf. : CP0770612100073-6

**Objet : réception du rapport de diagnostic**

Madame,

Nous revenons vers vous dans le cadre du dossier de CANNES-ECLUSE– chemin des graviers – suite à votre courrier en date du 12 décembre 2022, dans lequel vous nous adressez le rapport rendant compte de l'opération d'archéologie préventive menée par l'INRAP.

Conformément à l'article R 523.19 du code du patrimoine, nous vous confirmons notre intention de mettre en œuvre notre projet d'aménagement sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives le permettant.

Conformément aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ainsi qu'aux dispositions du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Cannes-Ecluse, le projet prévoit la construction d'un ensemble immobilier comprenant 210 logements, une résidence pour séniors, une zone artisanale, un pôle santé réalisé par la commune.

Le détail prévisionnel de la programmation est le suivant :

- les 210 logements comprennent :

- 119 maisons individuelles en R+1 dont 89 en accession à la propriété avec jardins privés et 30 en logements locatifs intermédiaires (LLI) avec terrasses privées et jardins communs ;
- 91 logements collectifs répartis sur 4 bâtiments en R+1+combles maximum, comprenant 26 logements en pension de famille, 22 logements locatifs intermédiaires, 25 logements collectifs sociaux et 18 logements en accession à la propriété

- une zone à vocation commerciale et artisanale divisée en plusieurs lots qui a vocation à être revendue à des tiers qui auront en charge l'obtention de leurs autorisations d'urbanisme ;

- une résidence pour séniors de type « béguinage » répartie sur deux bâtiments :
    - Un bâtiment en R+1 intégrant 59 logements ;
    - Un bâtiment en R+1 comprenant trois grands logements en « coliving séniors », intégrant chacun 10 studios avec salles de bains et un espace cuisine et salon commun.
- Il est également prévu des espaces communs pour l'ensemble des résidents à RDC des bâtiments

Le projet intègre également des places de stationnement, comptabilisées au regard du règlement du PLU applicable à la zone 1AU, à savoir :

- pour les 89 maisons en accession : 2 places par maison dont une en garage et une en extérieur, soit 178 places au total ;
- pour les 30 maisons en LLI : 1 place extérieure par maison, soit 30 places au total
- pour les 26 logements sociaux en pension de famille, les 26 collectifs sociaux et les 22 collectifs LLI, il est prévu une place de stationnement extérieure par logement, soit 73 places au total
- pour les 18 collectifs en accession à la propriété, il est prévu deux places par logements, soit 36 places au total
- pour les visiteurs, il a été prévu une place de stationnement le long des voies pour quatre logements, soit 53 places.
- pour la résidence pour séniors, il est prévu une place de stationnement pour trois logements, soit 30 places au total.

Nous prévoyons donc la réalisation de 400 places de stationnement uniquement à rez-de-chaussée (principalement en extérieur ou en garage pour les maisons en accession).

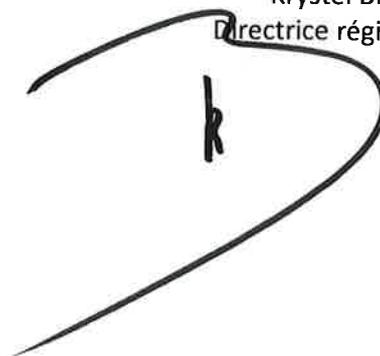
**Aucun sous-sol n'est prévu sous aucune des constructions (bâtiments collectifs et maisons).**

Vous trouverez en annexe un plan masse de l'opération projetée.

A la lecture de ces éléments, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer si vous renoncez ou non à prescrire des opérations de fouilles.

Nous restons à votre entière disposition et vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos salutations distinguées.

Krystel BRIANT  
Directrice régionale



k

PJ : plan masse